

LES INDICATEURS ASSUREURS

(uniquement basés sur les sinistres vols transmis à ARGOS par les sociétés d'assurance adhérentes)



Evolution du vol de véhicules sur 3 ans

A noter que le périmètre a évolué avec l'arrivée d'un nouveau membre au sein du GIE ARGOS au 1er janvier 2023



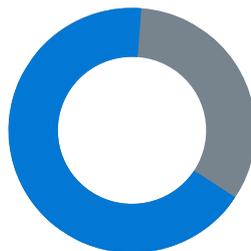
+14,8% En 2023 par rapport à 2022

2023	44 718
2022	38 948
2021	37 230

Vols de véhicules 4 roues
< à 3.5 tonnes



67%



33%



+3,5% En 2023 par rapport à 2022

2023	21 801
2022	21 060
2021	18 867

Vols de véhicules 2 roues,
tricycles et quadricycles à
moteur



Palmarès des véhicules les plus volés en 2023

TOP 10 en nombre de vols

Véhicules particuliers & utilitaires

1	RENAULT CLIO IV	2 378
2	RENAULT MEGANE IV	1 297
3	PEUGEOT 3008 II	1 181
4	PEUGEOT 308 II	1 177
5	TOYOTA RAV4 V	1 151
6	PEUGEOT 208	1 091
7	PEUGEOT 208 II	1 006
8	RENAULT CLIO III	985
9	RENAULT MASTER III	934
10	RENAULT MEGANE III	683

TOP 10 en fréquence vols*

Véhicules particuliers

1	LEXUS RX II
2	TOYOTA RAV4 V
3	LEXUS NX
4	AUDI A3 III
5	ALFA ROMEO GIULIETTA II
6	TOYOTA C-HR
7	RENAULT MEGANE IV
8	RENAULT TALISMAN
9	PEUGEOT 5008 II
10	RENAULT MEGANE III

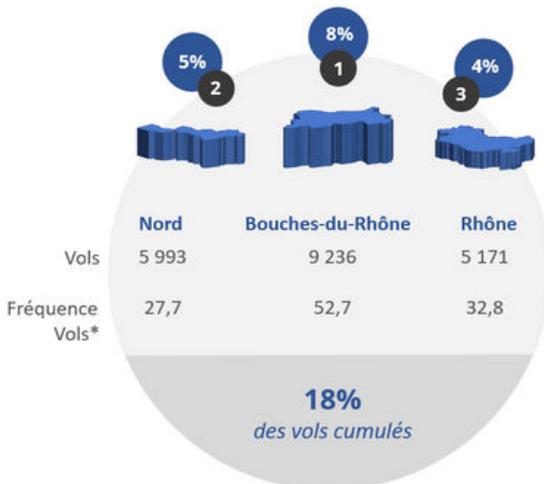
Véhicules utilitaires

1	RENAULT MASTER III
2	PEUGEOT BOXER III
3	IVECO DAILY III
4	CITROEN JUMPER III
5	RENAULT TRAFIC III
6	PEUGEOT EXPERT IV
7	FIAT DUCATO III
8	PEUGEOT PARTNER II
9	RENAULT KANGOO EXPRESS II
10	CITROEN JUMPY IV

* sont retenus les modèles ayant un minimum de véhicules immatriculés (4 000 pour les VP et 2 000 pour les VU) et un minimum de 100 vols/an



Top 3 des départements sinistrés en 2023

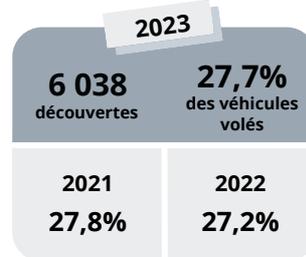
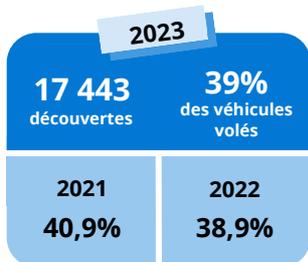


*Il s'agit du nombre de vols 2022-2023 pour 10 000 ménages. Le département retenu est celui de l'assuré.



Véhicules volés et retrouvés

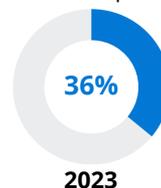
Découvertes comptabilisées au 10 janvier 2024 pour des véhicules volés en 2023



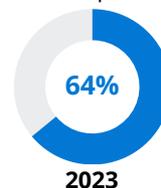
1/3 des véhicules volés qui sont retrouvés, le sont la **1ère semaine** après le vol

2/3 des véhicules volés qui sont retrouvés, le sont le **1er mois** après le vol

1 semaine après le vol



1 mois après le vol



LES INDICATEURS FORCES DE L'ORDRE

Source : Interstats janvier 2024 - Tous véhicules (voitures, poids lourds, remorques) ou 2 roues motorisées

Vols de véhicules enregistrés par les forces de l'ordre



Nombre de véhicules volés en 2023

140 400

Les vols de véhicules enregistrés par les services de sécurité augmentent nettement (+5 %) en 2023, après une forte hausse en 2022 (+9 %). Avant la crise sanitaire entamée en 2020, le nombre de vols de véhicules suivait une tendance nettement marquée à la baisse depuis 2016. Cette tendance est à la hausse depuis le troisième trimestre 2021, le nombre de vols de véhicules dépassant fin 2023 son niveau d'avant la crise sanitaire.

LES MODES OPERATOIRES DE VOLS



L'ouverture du véhicule pour pénétrer à l'intérieur se fait principalement :

Avec effraction :



Par le bris d'une des vitres du véhicule



Par l'ouverture forcée d'une portière (pied de biche...)

Sans effraction :



Par l'ouverture de la portière (ouverture par coussin d'air, outil pour ouvrir la serrure, brouilleur empêchant la fermeture de la porte...)



Par relay attack (copie du signal de la clé permettant de pénétrer dans le véhicule) sans effraction

Dans 70% des cas, le voleur rentre dans le véhicule sans effraction visible.



Le démarrage du véhicule se fait principalement :

Par la prise OBD du véhicule :

A l'aide d'un outil de diagnostic détourné, ou d'un boîtier de démarrage dédié.

Par le Bus CAN (connexion au faisceau multiplexé du véhicule) :

Utilisation de matériel spécifique : fausse enceinte JBL, faux téléphone Nokia... pouvant être acheté sur le darknet.



LES MODES DE PREVENTION CONTRE LES VOLS



L'antivol 2 roues "CLASSE SRA" :

Tests réalisés par un opérateur certifié selon le protocole SRA :

- Essais destructifs (sciage, torsion et écrasement)
- Essais non destructifs (crochetage, clé modifiée)

Audit annuel du site de production établi par un auditeur certifié avec un prélèvement de produits pour un contrôle qualité

Inscription obligatoire et permanente de la mention "CLASSE SRA"

Liste des produits classés accessible sur le site SRA : www.sra.asso.fr



Le gravage :

Le gravage a pour but de **faciliter l'identification après un vol** en permettant aux forces de l'ordre et à ARGOS d'accéder aux informations nécessaires présentes sur le **fichier national des véhicules gravés** (enregistrement valable pour une durée de 6 ans).

Les différents emplacements de gravage ont été définis dans le cahier des charges rédigé en collaboration avec ARGOS.

Emplacements :

- **4 roues** : pare-brise, lunette arrière et ensemble des vitres latérales



- **2 roues**



Référencement par SRA des entreprises de marquage respectant le cahier des charges (accessible sur le site).

L'information sur l'enregistrement des véhicules au fichier national est disponible sur : www.gravage-vehicules.fr

QUELQUES CONSEILS DES ASSUREURS POUR PROTÉGER SON VÉHICULE CONTRE LE VOL :

- Si vous devez garer votre véhicule en dehors d'un lieu fermé et sécurisé, préférez des rues fréquentées, éclairées ou télé-surveillées, des parkings gardés, des endroits éloignés de lieux de rassemblement
- Stationnez dans un endroit sûr : l'idéal est de stationner dans un garage sécurisé ou un parking privé. C'est encore mieux si l'endroit dispose de caméras de vidéosurveillance ou d'un système de gardiennage. Si vous stationnez dehors, gardez-vous de préférence dans une rue passante et éclairée plutôt qu'une zone peu fréquentée et sombre
- Si votre véhicule est garé dans un parking ou sur la voie publique, évitez de le garer toujours au même endroit
- Pour les 2 roues, attachez l'antivol à une partie fixe (poteau...)
- Ne laissez pas d'objets visibles dans votre véhicule... autant d'éléments qui sont susceptibles d'attirer les voleurs
- Ne laissez pas les clés dans la voiture : dans ce cas, il est quasiment impossible par la suite de prouver le vol
- Fermez votre voiture quand vous quittez votre véhicule, pensez à bien vérifier que toutes les vitres, les portières sont correctement fermées
- Ne laissez pas votre véhicule en marche sans surveillance : si vous sortez de votre véhicule même pour quelques secondes, pensez toujours à ôter les clés du contact et fermer la voiture
- Vous pouvez faire équiper votre véhicule d'accessoires permettant de mieux le sécuriser : alarme, traceur GPS...